

 SNTRS la cgt CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.fr	

Numéro 140 du 12 octobre 2007

Communiqué de presse du SNTRS-CGT

Budget Recherche et Enseignement Supérieur 2008

Des moyens nouveaux pour l'innovation et un affaiblissement pour la recherche fondamentale

Le budget de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur augmente de 1, 8 milliard d'euros dont 515 millions d'aide directe aux entreprises (subventions et mesures fiscales). Cette aide aux entreprises est attribuée prioritairement aux PME et dans le même temps les grands programmes initiés par l'Etat sont abandonnés comme l'indique la disparition programmée de l'All. L'Etat ne fait qu'accompagner le choix des entreprises et poursuit sa politique de privatisation qui renforce cette orientation. On peut constater les catastrophes qui résultent de l'abandon au privé du pilotage des entreprises avec le scandale de AEDES. En final, les entreprises font toujours un effort de recherche très insuffisant.

Le budget attribué aux établissements publics concernés par la recherche augmente de 1, 286 milliard, y compris 130 millions pour l'ANR qui n'émergeait pas précédemment au budget de l'Etat. Cette augmentation concerne principalement l'immobilier universitaire et un nouveau renforcement des moyens de pilotage en faveur de l'innovation :

- 1) **L'immobilier universitaire** : il s'agit de remédier au délabrement des locaux universitaires abandonnés depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs. C'est une condition incontournable si le gouvernement veut faire accepter l'autonomie des universités. Même avec cet effort, les universités seront vraisemblablement contraintes de chercher rapidement des financements auprès des collectivités territoriales et des entreprises pour l'entretien de leur parc immobilier.
- 2) **Le renforcement du pilotage** : encore des moyens supplémentaires à l'ANR pour des thèmes prioritaires au service de l'innovation. Il y a toujours moins d'initiatives laissées aux scientifiques. Les pôles de compétitivité qui sont contrôlés par des grandes entreprises reçoivent leur part. L'accroissement des moyens dans les EPST est réservé à payer l'augmentation des cotisations de pension civile. Le financement des grandes infrastructures au CNRS est juste maintenu. Globalement, les crédits récurrents des labos du CNRS devraient encore baisser en francs constants comme le fait remarquer le Journal « Les Echos » qui indique que **la progression des moyens de recherche du CNRS ne sera que de 0, 6%**. (hors augmentation des cotisations de pension et le passage en années pleine des recrutements effectués en 2007). Ils pourraient même baisser en francs courants si le CNRS ne peut utiliser sa réserve de 5% comme il a pu le faire l'an dernier. La situation est voisine à **l'INSERM dont les moyens de recherche n'augmenteront que de 0 ;8%**. Comme les moyens restants profitent surtout à quelques programmes ciblés, la situation peut-être très grave pour les équipes qui ne sont pas dans les priorités. **La recherche fondamentale libre est vraiment étranglée.**

Ces mesures financières en faveur de l'innovation accompagnent la mise en place de l'AERES et l'application de la Loi sur les Responsabilités et les Libertés des Universités ainsi que l'évolution des Ecoles Doctorales vers l'innovation (missions des doctorants (monitorat) en entreprises, formation au management,...).

Des mesures pour les étudiants et les personnels sont prévues en réponse aux revendications et à la désaffection grandissante des jeunes pour les carrières de la recherche et de l'enseignement supérieur :

- Ces mesures sont très insuffisantes pour les étudiants notamment en matière de bourses et de logement
- Une revalorisation significative de la rémunération des doctorants est annoncée : +8% pour l'allocation de recherche ainsi que l'accès au monitorat dans l'enseignement supérieur et les entreprises pour presque tous les allocataires. L'objectif que nous revendiquons de 1, 5 fois le SMIC pour l'allocation de recherche des doctorants n'est pas atteint.

- Des moyens sont aussi dégagés pour la transformation des libéralités en contrats. Cependant, l'analyse de la situation sur le terrain laisse à penser que la lutte pour l'extinction des libéralités n'est pas finie.

- Le développement **des primes et des indemnités vise à renforcer la concurrence entre les personnels** alors qu'il faudrait développer la coopération. La croissance de l'Indemnité Spécifique pour Fonctions d'Intérêt Collectif ne peut que favoriser une organisation hiérarchique du travail.

- Les transformations d'emplois prévues ne permettront pas un réel déblocage des carrières.

- Il n'y a pas de créations d'emplois statutaires alors que les CDD vont encore augmentés comme les bourses post-doc, les CDD de l'ANR,.... **L'expansion de la précarité est dramatique.**

Pour les EPST, et en particulier le CNRS, ce budget insuffisant pour la plupart des laboratoires va contribuer à son affaiblissement. Son existence en tant qu'organisme de recherche gérant des laboratoires et des personnels est menacée comme l'indique le projet de schéma stratégique : abandon de l'évaluation des laboratoires à l'AERES, remise en cause du rôle du CNRS dans la conduite des UMR, interrogation quant au devenir des chercheurs et des ITA. Encore plus grave, le Ministère refuse aujourd'hui de s'engager à long terme sur un contrat d'objectifs pour le CNRS ! Pourquoi lui donner des moyens si on veut le réduire à une petite agence de moyens, voire l'éclater en plusieurs entités. Cette perspective est inacceptable pour les personnels.

Villejuif le 12 octobre 2007